



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accompagnement Appel à projet « Cordées de la Réussite » 2022-2023



Présentation du dispositif



Depuis la rentrée 2020, les « Cordées de la réussite » et les « Parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif appelé les « Cordées de la réussite ». Ce dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Les Cordées de la réussite participent à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elles visent à appréhender et développer de façon complémentaire :

L'ambition

L'orientation et la connaissance des filières de poursuite d'étude et de formation

Les repères culturels et la curiosité intellectuelle

Une Cordée repose sur un partenariat entre d'une part, **une « tête de Cordée »** qui est un établissement de l'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, lycées avec CPGE ou STS, écoles de la fonction publique) et d'autre part des **établissements « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les nouvelles cordées doivent permettre un accompagnement global, qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'actions mobilisables. Cet accompagnement suppose une gradation des actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lors du passage entre le collège et le lycée.

Public cible



Les Cordées s'adressent à tous les **élèves volontaires** scolarisés dans un établissement encordé, dès **la classe de 4e jusqu'à la Terminale**. De fait, aucune sélection n'est alors opérée parmi les élèves que ce soit par l'établissement ou par la tête de Cordée.

Certains élèves sont prioritairement concernés par le dispositif :

Les élèves scolarisés en éducation prioritaire (REP+ et REP) et/ou en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives¹ (dont l'association au projet est obligatoire) ou appartenant au territoire d'un PaQte²

Les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles

Les lycéens professionnels qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ainsi que les élèves de Troisième Prépa-Métiers

Les lycéens technologiques qui souffrent bien souvent d'un déficit d'image et qui méconnaissent toute l'étendue des possibilités de poursuites d'études

Les élèves de quatrième, classe initiale du dispositif

Les élèves accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

¹ Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la coconstruction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

² Initié par le gouvernement, le « PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises » invite les entreprises à s'engager dans ces quartiers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui habitent dans un quartier prioritaire. Le programme est ainsi décliné en 4 axes, dont le premier est particulièrement pertinent dans le cadre des Cordées : « sensibiliser » (favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes). Quelques exemples d'actions déployées par les entreprises :

Accueil de stagiaires de 3ème : en individuel ou en collectif (via la plateforme monstagedetroisieme.fr par exemple)

Accueil de sessions de stage dès la 4ème sur la découverte des métiers

Accueil d'autres formats de stage : stage mixte jeunes de QPV – enfants du personnel – enfants en situation de handicap ; partenariat avec un collègue spécifique

Dispositifs d'accompagnement de jeunes dans une conduite de projets

Dispositifs de parrainage de jeunes scolaires de QPV...

Plus largement, **les élèves manquant de confiance en eux** sont encouragés à s'engager. Le dispositif est également inclusif à l'égard des **élèves en situation de handicap, des élèves à besoins éducatifs particuliers**. Il veille aussi à **l'égalité des chances entre les filles et les garçons**.

Au moins 30 % des élèves d'une catégorie d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée

Place des familles

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable d'associer les familles aux Cordées de la réussite afin de rendre le dispositif d'autant plus lisible.

Outre les différentes réunions d'informations et de lancement, il pourrait être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'accompagner quelques sorties. La participation des familles se construit dans la durée. Ainsi, des courriers d'invitation, des appels téléphoniques, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.



Actions proposées



De manière concrète, au-delà du lien privilégié avec la tête de Cordées, les actions proposées peuvent revêtir plusieurs formes. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples :

- ✓ **Visites culturelles** (musées, opéras, cinémas, théâtres, aquariums ...)
- ✓ **Temps de renforcement en culture générale**
- ✓ **Visites de lieux de formation** (lycées, universités, classes préparatoires, grandes écoles, classes de BTS...)
- ✓ **Aide au travail personnel**
- ✓ **Actions de tutorat collèges-lycées / enseignement supérieur-secondaire**
- ✓ **Visites d'entreprises ou d'administrations de secteur public**
- ✓ **Séquences d'observation ou de stage**
- ✓ **Rencontres de lycéens, d'étudiants ou d'anciens élèves de l'établissement**
- ✓ **Témoignages de professionnels qui présentent leurs études et parcours**
- ✓ **Interventions de professionnels, de représentants d'associations ou de personnalités** (élus, artistes, journalistes...)
- ✓ **Forums des métiers**

Ces actions peuvent prendre une résonance toute particulière dans le cadre de la **Semaine des Cordées**, organisée traditionnellement **la 3ème semaine de janvier**. Cette semaine a vocation à mobiliser, dans toutes les académies, l'ensemble des acteurs du dispositif des Cordées. Et les établissements sont invités à communiquer de manière vive et dynamique autour des actions mises en œuvre.

Encourager la mobilité :



Afin d'accompagner les élèves à davantage de mobilité, les déplacements en transports en commun sont, autant que possible, à privilégier. Plus largement, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur offrant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial.

Quelles compétences peut-on développer chez les élèves ?



Les Cordées de la réussite offrent l'occasion de développer des savoir-faire et savoir-être chez les élèves. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité et au-delà de la spécificité de chaque parcours et des choix réalisés, quelques invariances peuvent néanmoins être soulignées :

✓ Développer des compétences méthodologiques :

Savoir mener une recherche, conduire un projet, réaliser une production (diaporama, clip vidéo...), rédiger un article pour le site ou le journal de l'établissement, rédiger des fiches métier, planifier un travail, prendre la parole en continu, soutenir un projet.

✓ Développer des compétences à s'orienter :

Déconstruire les représentations et les stéréotypes liés aux métiers, rechercher des informations et vérifier leur fiabilité, découvrir les filières et les métiers, connaître les attendus professionnels, appréhender la mobilité.

✓ Développer la confiance en soi et les compétences psycho-sociales :

Développer la curiosité intellectuelle, surmonter la peur de l'inconnu, lutter contre les stéréotypes de genre....

✓ Renforcer l'ouverture sociale et culturelle :

Identifier, analyser, exploiter une œuvre d'art, découvrir une pièce de théâtre ou un opéra, développer une sensibilité artistique...

Construction de partenariats variés autour des Cordées :



Au-delà du lien privilégié avec l'enseignement supérieur, une Cordée doit s'enrichir en nouant des partenariats avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives autour du projet thématisé. De plus, les Cordées doivent capitaliser sur les différents dispositifs de politique publique tels que les cités éducatives ou le PaQte en profitant de leurs ressources. En effet, les Cordées constituent des réseaux de solidarités en ce qu'elles fédèrent des partenaires qui nourrissent les projets de leur expertise.

Les têtes de Cordées et les établissements encordés sont donc encouragés à développer leur réseau associatif et partenarial pour dynamiser leur cordée.

Voici un aperçu non exhaustif de partenaires liés à la région académique :

La région Hauts-de-France constitue un partenaire institutionnel des Cordées grâce à son **Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL)** et plus particulièrement le PRREL Ambition. Ce dispositif vise à permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. A l'instar des Cordées de la réussite, ce dispositif invite les jeunes à être acteurs de leur futur en les aidant à l'élaboration de leurs projets personnels d'études et/ou professionnels en leur faisant découvrir le monde de l'enseignement supérieur. Les lycéens, de la seconde à la terminale de la région Hauts-de-France, les étudiants de BTS, de DEUST ou deuxième année de BUT et les boursiers en priorité peuvent ainsi bénéficier d'une aide méthodologique grâce à un tutorat dispensé par des étudiants de la région et d'activités liées à des journées de découverte et de participation à la vie d'un établissement de l'enseignement supérieur, autant d'actions pouvant enrichir et soutenir les différents projets de cordées.

Pour en savoir plus : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide521>

Contact : Valérie Renaux, Chargée de mission Région Hauts-de-France, valerie.renaux@hauts-de-france.fr



Les Entretiens de l'Excellence : Les Entretiens de l'Excellence souhaitent mettre en avant les réussites et agir sur le terrain pour tendre la main aux plus jeunes, les collégiens et lycéens. Ils organisent des rencontres et des échanges à destination des adolescents de la 4ème à la Terminale, plus particulièrement issus des diversités culturelles, territoriales et sociales. L'objectif est d'encourager et de conseiller les élèves qui souhaiteraient emprunter une filière d'excellence, mais qui n'osent pas, par ignorance des moyens d'accès. Il s'agit de vaincre les conditionnements d'échec et lutter contre l'autocensure.

Très engagée en région académique, cette association propose également des sessions des Entretiens de l'Excellence en live.

Pour aller plus loin : www.lesentretiens.org

Contact : Lucia Patoux, Déléguée des Entretiens de l'Excellence, l.patoux@lesentretiens.org



Energie Jeunes : Énergie Jeunes est au service de la réussite scolaire de tous. Elle déploie sur tout le territoire une méthode originale pour développer la persévérance scolaire, chez les élèves scolarisés dans les établissements en zones moins favorisées et territoires isolés.

Pour aller plus loin : <https://energiejeunes.fr/>

Contact : Robert Leclercq, Délégué Régional Hauts-de-France, robert.leclercq@energiejeunes.fr



Moteur! : Grandir en favorisant la rencontre des jeunes avec des modèles inspirants et en les encourageant à se projeter dans l'avenir. Moteur! œuvre pour la jeunesse et l'égalité des chances. L'association conçoit et développe des actions qui donnent confiance aux jeunes issus de tous les milieux dans une démarche inclusive et créatrice de liens entre les milieux sociaux et les territoires. Elle propose un parcours transformant en créant les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble pour grandir en confiance. Le Concours Moteur! invite les jeunes de 14 à 22 ans à réaliser une vidéo d'1 minute 30 sur une personne qu'ils admirent dans leur entourage, mettant ainsi en lumière des qualités qui sont particulièrement importantes pour eux. Cet exercice nourrit le lien intergénérationnel, développe la notion d'exemplarité et permet d'éclairer les motivations et les valeurs des jeunes réalisateurs.

Pour aller plus loin : <https://www.leprojetmoteur.org/qu-est-ce-que-moteur>

Contact : Adèle Vidal, Cheffe de projet, adele.vidal@asso-moteur.org, 06.15.02.38.88



Arpejeh : Arpejeh s'engage dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap, de l'égalité des chances et de la diversité. L'objectif est de construire une relation sur le long terme entre les jeunes en situation de handicap et les employeurs dans une approche professionnalisante dépassant les questions liées au handicap.

Pour aller plus loin : www.arpejeh.com

Contact : Charlotte de Saint Leger, Chargée de mission Hauts-de-France, charlotte.desaintleger@arpejeh.com



L'Envol, le Campus de la Banque Postale : L'Envol œuvre en faveur de l'éducation, de l'excellence et de l'égalité des chances. L'association propose un programme d'accompagnement complet, personnalisé, multicanal et qui s'inscrit dans la durée favorisant le parcours scolaire de jeunes élèves méritants et motivés issus de milieux modeste jusqu'à leur intégration dans une filière sélective et/ou leur insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.envolcampus.com/>

Contact : Isabelle Roux, Responsable du développement, isabelle.c.roux@labanquepostale.fr



Le Collectif Mentorat : Depuis septembre 2019, huit associations ont décidé de mettre en commun leur énergie pour développer le mentorat en France en créant le Collectif Mentorat. Ses objectifs : élargir l'accès à un mentorat de qualité, favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques et pouvoir offrir à tous ceux qui le souhaitent d'être mentorés afin de favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.lementorat.fr/>

Contact : Benjamin Varron, benjamin.varron@article-1.eu



L'Afev (association de la fondation étudiante pour la ville) : L'Afev est une association qui mobilise chaque année des milliers d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour une société plus juste et plus solidaire notamment à travers le mentorat étudiant et la démystification de l'université.

Pour aller plus loin : <https://afev.org/>

Contact : Cédric Laigle, Délégué régional Hauts-de-France, cedric.laigle@afev.org



C'Possible : C'Possible lutte contre le décrochage scolaire auprès d'élèves scolarisés en lycée professionnel en perte de repères et de motivation. 3 domaines d'actions : l'entreprise, la culture et les valeurs. L'objectif est d'accompagner les élèves à développer leur agilité, leur mobilité et leur savoir-être.

Pour aller plus loin : www.cpossible-asso.fr

Contact : Jean-François Lepoutre, lepoutref@gmail.com



Chemins d'avenirs : Chemins d'avenirs travaille à rendre les jeunes des territoires plus libres de leurs choix et de leurs mouvements, qu'ils souhaitent devenir artisans ou intégrer une grande école. Chemins d'avenirs informe, accompagne et promeut les jeunes de la France périphérique afin qu'ils aient les mêmes chances de réaliser leur potentiel que leurs camarades de métropole. Pour cela, chaque jeune bénéficie d'un système de parrainage, d'opportunités, de formations et d'une méthodologie globale et responsabilisante.

Pour aller plus loin : <https://www.cheminsdavenirs.fr/>

Contact : Sidonie Vermont, Directrice adjointe des opérations filleuls-es, sidonievermont@cheminsdavenirs.fr



L'association Article 1 : Guidée par des valeurs de justice, d'égalité, de fraternité et de liberté, Article 1 accompagne les lycéens dans leurs choix d'orientation. Sa mission : permettre à chaque talent de choisir et de construire son avenir avec confiance et ambition. En liaison avec l'équipe éducative, l'association fournit aux élèves aide à l'orientation, soutien méthodologique, connaissance des filières et des métiers, réseaux, opportunités à l'international, des ingrédients indispensables pour leur permettre définir leur projet professionnel, et plus largement, leur projet de vie avec confiance et ambition.

Pour aller plus loin : <https://article-1.eu/>
<https://inspire-orientation.org/>

Contact : Marine Lucas, Coordinatrice programme Inspire Hauts-de-France, marine.lucas@article-1.eu



Compagnie des Trébuchés : Cette compagnie d'art vivant spécialisée dans la marionnette et la musique propose des ateliers de création de marionnettes et d'initiation à la manipulation à tout type de public : enfants, adolescents, adultes, parents/enfants... Les possibilités de projets sont nombreuses. Les actions sont coconstruites avec les établissements afin de répondre le plus fidèlement à leurs besoins et leurs attentes. L'expérience développe la créativité, travaille la prise de parole et favorise la confiance en soi.

Pour aller plus loin : www.compagniedestrebuches.com

Contact : Alice Gray, chargée de diffusion et de production cielestrebuches.diffusion@gmail.com



Contexte régional de l'appel à projet 022-2023 :

Dans la région académique des Hauts-de-France, un comité régional assure le pilotage et le suivi des Cordées de la réussite sous l'autorité du Préfet de Région, de la Rectrice de Région Académique et du recteur de l'académie d'Amiens. La région y est représentée ainsi que la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Le pilotage régional renforcé représente une opportunité pour rechercher une couverture territoriale la plus large possible et une plus grande qualité dans les projets qui répondent aux besoins des élèves.

Quelques données mobilisatrices sur la région Hauts-de-France :

- **51 % d'habitants en situation d'illettrisme (contre 3,6 % en France)**
- **34,9% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus est non diplômée (30,5 % en France)**
- **29% de personnes ni-diplômées, ni en formation, ni au travail chez les 18-25 ans (taux le plus élevé du territoire national, contre 23 % en moyenne nationale)**
- **7,8 % des élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6^{ème} contre 6,8 % en France**
- **70,8 % : pourcentage d'obtention du baccalauréat espéré pour un élève de 6ème (2ème score le plus faible)**
- **87,8 % des élèves de 2^{nde} accèdent au bac en voie générale et technologique (contre 89,2 % en France)**
- **58,8 % des élèves de 2^{nde} accèdent au bac en voie professionnelle (contre 63,2 % en France)**
- **77,1 % des nouveaux bacheliers poursuivent leurs études dans le supérieur (contre 78 % en moyenne nationale)**

Source : Dialogues stratégiques régionaux 2020 - Feuille de route de la région académique Hauts-de-France

Procédure de dépôt du dossier :

Le dossier concrétise un projet de cordée construit et partagé conjointement par la tête de cordée et ses établissements encordés. Ce projet, articulé autour de l'accompagnement à l'orientation, propose des actions culturelles et un soutien à la mobilité.



L'ensemble des Têtes de cordées validées en 2021-2022 doivent redéposer une demande de financement sur la plateforme Dauphin et joindre une actualisation de la composition de leur cordée.

Le dossier est à déposer pour le 16 mai 2022, délai de rigueur, sur le portail Dauphin. Nos services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de projets communs.

Toute demande de validation ou de renouvellement d'une cordée de la réussite s'effectue par le biais d'un dossier à constituer sur le portail Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il convient de suivre les instructions correspondant à l'hypothèse dans laquelle votre établissement se trouve :

Les Têtes de cordées validées en 2021-2022 pour 3 ans (du 01/09/2021 au 31/08/2024) doivent :

- Effectuer la saisie sur Dauphin du formulaire CERFA pour la demande de financement
- Joindre sur Dauphin la fiche (doc Excel) actualisée de composition (établissements encordés, effectifs prévisionnels)
- Joindre sur Dauphin les fiches d'engagement signées par chaque établissement partenaire

Les Têtes de cordées validées en 2021-2022 pour 1 an du 01/09/2021 au 31/08/2022 doivent :

- A partir du projet déposé en 2021-2022 : actualiser et compléter la fiche de présentation (doc Word), la joindre sur Dauphin
- Effectuer la saisie dans Dauphin du formulaire CERFA pour la demande de financement
- Joindre sur Dauphin la fiche de composition de la cordée (doc Excel) actualisée (établissements encordés, effectifs prévisionnels)
- Joindre sur Dauphin les fiches d'engagement signées par chaque établissement partenaire

Les établissements procédant à une première demande doivent :

- Coconstruire avec les futurs EPLE encordés un projet de cordée
- Créer un compte sur l'appli Dauphin
- Effectuer la saisie dans Dauphin du formulaire CERFA pour la demande de financement
- Joindre sur Dauphin la fiche de présentation du projet de cordée (doc Word)
- Joindre sur Dauphin la fiche de composition de la cordée (doc Excel) actualisée (établissements encordés, effectifs prévisionnels)
- Joindre sur Dauphin les fiches d'engagement signées par chaque établissement partenaire

Éléments d'appui pour construire le projet de cordée :

Compétences, savoirs et savoir-être à développer chez les élèves :

- Compétences méthodologiques (organisation du travail personnel, travaux de recherche...)
- Compétences à s'orienter (recherche d'informations et fiabilité, connaissance des filières et des métiers, connaissance des attendus...)
- Ambition, confiance en soi (place de l'oral, prise de parole, soutenance de projet, argumentation, la curiosité intellectuelle, peur de l'inconnu...)
- Connaissance des formations et du monde professionnel (représentations, stéréotypes, mobilité géographique, confrontation à la réalité de la vie étudiante...)
- Ouverture sociale et culturelle

Développer le tutorat :

Le tutorat vise à préparer et accompagner l'élève dans les voies de l'autonomie et la construction de son parcours de formation grâce à un contact régulier avec des étudiants. Le tutorat permet d'entretenir la motivation, de consolider des acquis, de proposer une aide méthodologique, de construire des repères culturels, de s'appuyer sur le témoignage des pairs. Il convient de constituer un vivier diversifié de tuteurs et d'adapter le type de tutorat (individuel/collectif) en fonction du nombre d'élèves bénéficiaires. Le recrutement et la formation en amont des tuteurs ainsi que la valorisation du tutorat, quelle qu'en soit la forme, constitueront des points d'attention particuliers.

Développer le recours au parrainage par des professionnels des secteurs publics et privés.

Proposer des activités d'accompagnement et d'ouverture sociale, culturelle, artistique, sportive et citoyenne et actions à dimension partenariale (ex : journée de regroupement, événement spécifique), veiller à décrire les formes que pourraient prendre ces actions.

Donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur offrant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Il conviendra de s'appuyer également sur l'offre des internats du XXI^e siècle où un accompagnement pédagogique et éducatif sera proposé.

Mettre en place des actions de découverte des métiers et des formations permettant de faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier lutter contre les stéréotypes de genre.

Organiser des actions de découverte des établissements : participation aux portes ouvertes, immersion dans des cours magistraux, des TP...

Exemples de partenariats à développer :

- Constituer un réseau d'établissements encordant les différents niveaux d'enseignement (enseignement secondaire et supérieur) pour construire une véritable « passerelle » des apprentissages visant à assurer la transmission de savoirs et de savoir-être entre étudiants, lycéens et collégiens.
- Développer des partenariats avec le monde associatif, les acteurs locaux, les collectivités territoriales et le monde économique et professionnel pour la mise en place d'actions d'accompagnement culturel, artistique et sportif, de l'aide à la construction du parcours d'études et/ou du projet d'orientation de l'élève.
- Associer le délégué du préfet du territoire concerné (cohérence et complémentarité avec les actions du contrat de ville, valorisation de la cordée).

Évaluation et valorisation de la cordée à prévoir :

La dimension évaluative du projet de cordée doit être envisagée dès la conception de ce dernier. Un protocole de suivi des élèves encordés est à définir à cette fin, à l'échelle du partenariat :

- Prendre appui sur des questionnaires élèves
- Mettre en œuvre des modalités de communication qui permettent de diffuser un sentiment d'appartenance à une communauté cordée, fière de la concrétisation de son projet.

Quelques points de vigilance :

Une cordée repose sur un partenariat entre une Tête de cordée et un établissement encordé. Cela implique que les projets doivent nécessairement être coconstruits. Dès lors, **une fiche d'engagement** précédant un conventionnement sera signée entre chaque tête de Cordée et établissement encordé.

L'implication des **équipes éducatives** et tout particulièrement **du professeur principal et du PsyEN** est essentielle. De surcroît, le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques **en direction des familles**.

Une vigilance spécifique doit être portée sur la **parité** des élèves encordés et chaque projet doit pouvoir mettre l'accent sur la lutte contre les stéréotypes de genre.

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à **des activités régulières durant l'année scolaire**. Les projets doivent être complets et porter sur **une temporalité de 3 ans** afin d'inscrire les actions retenues dans le temps et de s'assurer d'un engagement pérenne des partenaires.

La dimension orientation est au cœur du projet de cordée : découverte de métiers, visites de structures, rencontres avec des professionnels... Par ailleurs, le volet culturel et le volet mobilité doivent être investis dans le projet de cordée.

L'usage des outils numériques qui permet d'assurer la continuité pédagogique en téléenseignement doit être renforcé, notamment pour les élèves des zones isolées mais également pour mieux préparer l'ensemble des élèves à l'usage du numérique.



Les élèves encordés doivent impérativement être identifiés par leur établissement dans la base élèves SIECLE afin de permettre un repérage et un suivi des élèves bénéficiant d'une cordée de la réussite.

Bilan des actions engagées :

La réalisation d'un bilan des actions menées constitue une étape indispensable qui se concrétise par une enquête ministérielle annuelle émanant de la DGESCO et de la DGESIP. Cette enquête, élaborée selon des critères préétablis, est une obligation en raison des subventions que les établissements perçoivent. En effet, les résultats permettent aux ministères de suivre l'utilisation des moyens alloués et favorisent un accompagnement au plus près de vos attentes. Cette enquête sera réalisée en juin 2023.

Sources de financement des Cordées de la réussite :

Programme financeur BOP : budget opérationnel de programme	Organisme financeur	Nature des dépenses	Niveau d'exécution des dépenses
BOP 141 « Enseignement scolaire public du second degré »	DGESCO Direction Générale de l'Enseignement Scolaire	Financement du dispositif des Cordées de la réussite et notamment frais liés aux sorties culturelles, au déplacement et au fonctionnement divers pour les élèves.	EPLE (encordés et têtes de Cordées)
BOP 231 « Vie étudiante »	DGESIP Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle	Financement du dispositif des Cordées et notamment frais liés aux sorties, au déplacement, au transport des tuteurs étudiants et indemnisation des référents dans les établissements d'enseignement supérieur.	Etablissements du Supérieur têtes de Cordées EPLE têtes de Cordées
BOP 147 « Politique de la Ville »	Préfecture – ANCT Agence nationale de la cohésion des Territoires	Frais de déplacement des élèves en QPV et des étudiants qui les accompagnent ainsi que les associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV.	EPLE têtes de Cordées Etablissements du Supérieur têtes de Cordées

Clés de répartition :

BOP 141 – BOP 231 :

S'agissant des têtes de Cordées, les subventions sont réparties en concertation Rectorat/Préfecture en fonction de la demande de financement déposée dans l'appel à projet, du nombre prévisionnel d'élèves encordés, des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

S'agissant des établissements encordés, les subventions sont réparties en fonction du nombre prévisionnel d'élèves encordés et de leur appartenance au public cible et des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

BOP 147 :

Ces crédits sont accordés si le nombre d'élèves résidant en quartier de la politique de la ville (QPV) est supérieur ou égal à 50% des bénéficiaires de la Cordée. Ces crédits ne pourront bénéficier qu'aux élèves issus des QPV.

Procédure de financement et de validation de la Cordée :

AVRIL
-
MAI

Etape 1 : « Dépôt du dossier »

Toutes les têtes de Cordées doivent déposer un projet sur la plateforme « Dauphin »

Avant fin 2022

Etape 3 : « Notification des crédits »

Les têtes de Cordée seront informées du montant accordé par le Rectorat et la Préfecture de Région au moyen d'une notification.

JUIN

Etape 2 : « Validation de la Cordée »

La validation peut être accordée pour un ou trois ans et conditionne l'accès aux financements dans le cadre de l'appel à projet. Elle est décidée en comité régional de pilotage et de suivi.

MAI
-
JUIN 2023

Etape 4 : « Bilan »

Les têtes de Cordées et établissements encordés seront interrogés sur les dépenses et les reliquats des crédits octroyés.

La date limite de saisie sur le portail Dauphin est fixée au 16 mai 2022. Les candidatures seront étudiées par un comité technique. Le comité régional de pilotage et de suivi des « Cordées de la réussite » se prononcera sur la validation des projets en juin 2022.

Les cordées de la réussite validées bénéficieront d'un financement par l'Etat. L'instruction des demandes de co-financement (MENJ, MESRI et politique de la ville) sera engagée sur la base des informations communiquées dans le dossier. La répartition des crédits se fera courant septembre.

Récapitulatif :

Nature de l'établissement	Réponse à l'appel à projet	Procédure à suivre	Formalités requises
<p>Etablissement encordé</p> <p>EPLE (collège ou lycée) souhaitant intégrer une cordée de la réussite</p>	<p>L'établissement ne doit déposer aucun dossier de candidature. Néanmoins, il participe à l'élaboration du projet de cordée avec la Tête de cordée.</p>	<p>Se rapprocher d'une ou plusieurs têtes de cordées existantes ou potentielles et/ou de la DRAIO (cordees@region-academique-hauts-de-france.fr) afin d'entrer en relation.</p>	<p>L'EPLÉ transmet à la tête de cordée un effectif prévisionnel d'élèves participant au projet</p>
<p>Tête de cordée</p> <p>Etablissement de l'enseignement supérieur (université, IUT, grande école, lycée avec BTS ou CPGE...) souhaitant porter une cordée de la réussite</p>	<p>L'établissement dépose le dossier de candidature coconstruit avec les EPLE encordés.</p>	<p>Effectuer la saisie du dossier sur Dauphin</p>	<p>Cordée validée pour 3 ans en 21-22 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire CERFA contenant la demande de financement à saisir directement dans Dauphin - fiche de composition de la cordée à joindre sur Dauphin - fiches d'engagement signées par chacun des établissements partenaires mentionnant un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés à joindre sur Dauphin
			<p>Cordée validée pour 1 an en 21-22 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire CERFA contenant la demande de financement à saisir directement dans Dauphin - fiche de présentation du projet de cordée actualisée à joindre sur Dauphin - fiche de composition de la cordée à joindre sur Dauphin - fiches d'engagement signées par chacun des établissements partenaires mentionnant un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés à joindre sur Dauphin
			<p>Cordée non existante en 21-22 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire CERFA contenant la demande de financement à saisir directement dans Dauphin - fiche de présentation du projet de cordée à joindre sur Dauphin - fiche de composition de la cordée à joindre sur Dauphin - fiches d'engagement signées par chacun des établissements partenaires mentionnant un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés à joindre sur Dauphin

Vos correspondants en région académique



Académie de Lille

Marie SEILLER

*Cheffe du pôle Orientation
Référente de l'académie de Lille*
03 20 15 60 67

David DUBAR

Chargé de mission
03 20 15 94 02

Naomi SCACCHIA

*Chargée d'études et
d'accompagnement*
03 20 15 66 27

Manon BERTOUILLE

Secrétariat
03 20 15 66 49



cordees@region-academique-hauts-de-france.fr



Académie d'Amiens

Laurent CASADIO

*Référent de Région académique et de
l'académie d'Amiens*
03 22 80 52 46

Florence BULCKAEN

Cheffe adjointe du Pôle Orientation
03 22 82 69 80

Jonathan CHOIN

Chargé de mission
03 22 82 37 63